



## CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

LABORATOIRE DE RÉSISTANCE AU FEU DE MARNE-LA-VALLÉE

LABORATOIRE PILOTE AGRÉÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (Arrêtés du 5/2/1959 et 24/4/1972)

LABORATOIRE AGRÉÉ DU MINISTÈRE CHARGÉ DE LA MARINE MARCHANDE

LABORATOIRE AGRÉÉ DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET LES RISQUES DIVERS

84, AVENUE JEAN-JAURÈS - CHAMPS-SUR-MARNE - B.P. 02 - 77421 MARNE-LA-VALLÉE Cedex 2 - Tél : (1) 60 05 90.58 - Télex : 600 282 F - Télécopie : 60 06 13.18

### RÉSISTANCE AU FEU DES ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION

*Selon l'Arrêté du 21 Avril 1983 du Ministère de l'Intérieur*

**PROCÈS-VERBAL N° 89 - 28114**

**EXTENSION DE CLASSEMENT N° 89/7**

**CONCERNANT** : Ventilateur de V.M.C. type VEC 452 B

**OBJET DE L'EXTENSION** : Agréer le ventilateur VEC 452 B, en se référant à l'essai du ventilateur VEC 452 C

- VALIDITÉ** :
- 1° Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son Procès-Verbal de référence.
  - 2° La durée de validité est celle de son procès-verbal de référence sauf mention contraire portée sur la fiche de reconduction du Procès-Verbal.
  - 3° Elle n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ce même Procès-Verbal.

# EXTRAIT

# ALDES

A E R A U L I Q U E

*Nous tenons à votre disposition l'intégralité du procès-verbal ci-dessus référencé*

Extension n° 89/7 au procès-verbal 89. 28114

1 - DESCRIPTION DU VENTILATEUR

Type 452 B Gamme V E C Senior (les cotes sont en mm)

Caisson (repère 1) en tôle d'acier galvanisée de 20/10ème de dimensions extérieures 1415 x 945 x 945, muni de deux ouïes (repère 2)  $\varnothing$  500 pour l'aspiration et d'une ouïe 535 x 455 pour le refoulement qui est protégé par une grille.

L'une des ouïes d'aspiration, non utilisée, est obturée par un bouchon en tôle d'acier galvanisée. Pour accès au groupe moto-ventilateur, l'ouverture du caisson est prévue par enlèvement d'un panneau latéral équipé de deux poignées de manutention avec déverrouillage par écrous manuels. L'étanchéité est assurée par un joint en caoutchouc cellulaire Néoprène.

Le groupe moto-ventilateur repose sur quatre supports en caoutchouc (repère 15) fixés sur des glissières.

Le ventilateur comprend une enveloppe, une roue et un moteur.

L'enveloppe, en tôle d'acier galvanisée est composée de deux flasques (repère 3) épaisseur 10/10ème et d'une volute (repère 3) épaisseur 8/10ème.

La roue  $\varnothing$  457 en tôle d'acier galvanisée, dont les aubes accrochantes ont une épaisseur de 8/10ème et le flasque une épaisseur de 2 x 8/10ème est calée sur un arbre monté sur roulements à billes logés dans une bague en caoutchouc.

En bout d'arbre est clavetée la poulie réceptrice (repère 13) de  $\varnothing$  315. Vitesse nominale du ventilateur : 540 tr/min.

La liaison ventilateur et manchette de refoulement est assurée par une manchette souple (repère 17) en toile de coton 620 g/m<sup>2</sup>.

Le moteur LEROY - SOMMER type LS 90L - 1,8 kW, vitesse 1500 tr/min est fixé sur la volute du ventilateur par l'intermédiaire d'un support comportant une vis de réglage pour la tension de la courroie d'entraînement. Il est muni en bout d'arbre de la poulie motrice (repère 12)  $\varnothing$  120.

La courroie (repère 14) TEXROPE type SUPER 84 est de section trapézoïdale.

L'intérieur du coffret de commande (repère 6) est protégé par fibres céramiques Papier KERLANE 45 de 3 d'épaisseur (repère 7).

Extension n° 89/7 au procès-verbal 89. 28114

La gaine de protection du câble électrique d'alimentation en silicone n'est pas fixée.

Le poids de l'ensemble est de 150 kg environ.

- Voir plan et nomenclature planches 1 et 2.

2 - DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

Cotes en mm Vitesse en tr/min	Ventilateur essayé VEC 452 C	Ventilateur objet de cette extension : VEC 452 B
<u>Turbine</u> ø largeur Aubes tôle Flasque tôle Vitesse de rotation	457 357 8/10 2 x 8/10 680	457 357 8/10 2 x 8/10 540
<u>Moteur</u> type  Puissance	LEROY SOMMER LS 100 L IP 55  3000 W	LEROY SOMMER LS 90L IP 55  1800 W
<u>Enveloppe</u> flasques tôle  volute	10/10  8/10	10/10  8/10
<u>Caisson</u> L x P x H Oùe d'aspiration Oùe de refoulement	1415 x 945 x 945 ø 500 ø 535 x 455	1415 x 945 x 945 ø 500 ø 535 x 455

3 - JUSTIFICATION DE L'EXTENSION

Les modifications décrites, le moteur a été essayé avec le ventilateur VEC 382 C (PV n° 89.28114) conformément aux indications de l'arrêté du 21 Avril 1983 et de son annexe VII du protocole d'application, ne sont pas de nature à modifier le comportement au feu du ventilateur.

Extension n° 89/7 au procès-verbal 89. 28114

4 - CONCLUSIONS

4.1 - Agrément

1/2 heure - 400 °C - 4ème catégorie  
∅ piquage individuel 125 mm

4.2 - Conditions de validité de l'agrément

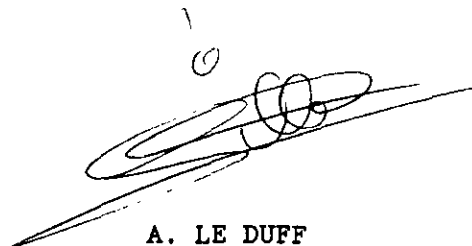
Le ventilateur V.E.C 452 B doit être conforme à la description de cette extension.

4.3 - Conditions d'utilisation

Voir l'annexe I ci-jointe.

Fait à Champs sur Marne, le 31 Juillet 1989

Le Chef de la Division  
"Résistance au Feu"



A. LE DUFF